

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-12-073

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 25
Nombre d'absent(s) : 5
Nombre de pouvoir(s) : 4

Vote :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le onze décembre deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 4 décembre 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Marcelle DJOUHARA, Odile PHILIPPON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER

Membre(s) absent(s) :

Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Marcelle DJOUHARA pouvoir à Martine CHARLES, Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL, Florence CHEUCLE pouvoir à Anabel FOURNIER FAURE, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Margot SOLVIGNON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2026 - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20251211-2025-12-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025

Publication : 15/12/2025

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, qu'en matière d'investissement, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent. Cette disposition permet de mandater des opérations bien définies, sans attendre le vote du budget qui interviendra à la fin du 1^{er} trimestre 2026.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 les dépenses d'investissement suivantes :

N° Opération	Intitulé de l'opération	Crédits votés au BP 2025	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2025 ou virement de crédits	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT	Décision
152	RESERVES FONCIERES	45 000,00 €	- 25 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €	3 500 €
196	MATERIEL ET MOBILIER	129 445,72 €		129 445,72 €	32 361,43 €	32 000 €
197	BATIMENTS COMMUNAUX	137 500,00 €	- 9 000,00 €	128 500,00 €	32 125,00 €	32 000 €
199	NOUVELLE MAIRIE	53 000,00 €		53 000,00 €	13 250,00 €	13 000 €
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT	178 200,00 €	7 000,00 €	185 200,00 €	46 300,00 €	46 000 €
207	VOIRIES DIVERSES	90 000,00 €		90 000,00 €	22 500,00 €	20 000 €
212	ETUDE CENTRE-BOURG	144 000,00 €	25 000,00 €	169 000,00 €	42 250,00 €	
224	EGLISE			- €	- €	
229	COLUMBARIUM & CIMETIERE	18 000,00 €		18 000,00 €	4 500,00 €	4 500 €
240	EQUIPEMENTS SPORTIFS	63 000,00 €		63 000,00 €	15 750,00 €	15 000 €
259	AMENAGEMENTS URBAINS DIVERS	180 630,00 €		180 630,00 €	45 157,50 €	15 000 €
262	HOTEL DE TOURNON	15 000,00 €		15 000,00 €	3 750,00 €	
264	VIDEOPROTECTION	35 750,00 €		35 750,00 €	8 937,50 €	
267	SIGNALETIQUE & COM	19 540,00 €		19 540,00 €	4 885,00 €	4 800 €
268	BAT SERVICES TECHNIQUES	3 000,00 €		3 000,00 €	750,00 €	
275	TRAVAUX HAMEAUX	8 100,00 €		8 100,00 €	2 025,00 €	
283	POLE ENFANCE JEUNESSE	13 000,00 €		13 000,00 €	3 250,00 €	
285	BATIMENTS SCOLAIRES	286 000,00 €	2 000,00 €	288 000,00 €	72 000,00 €	15 000 €
286	TRX SECURISATION INCENDIE	33 000,00 €		33 000,00 €	8 250,00 €	

Toutes les inscriptions autorisées seront reprises au budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 les dépenses d'investissement

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ LE 12 DECEMBRE 2025

Le Maire,
Eric LARDON

Le Secrétaire de séance
Margot SOLVIGNON